DE DOTATION CSL Behring pour la recherche

RÈGLEMENT ET CANDIDATURE

Le FONDS DE DOTATION CSL Behring pour la recherche a pour objet de promouvoir et aider des initiatives exemplaires et d'intérêt général visant la recherche médicale, et notamment de soutenir financièrement des programmes de recherche dans le domaine des maladies rares, en particulier en immunologie et en hémostase.

Le FONDS DE DOTATION CSL Behring pour la recherche a été créé en 2016 à l'initiative du laboratoire CSL Behring, spécialiste des biothérapies innovantes dédiées à la prise en charge des patients atteints de maladies rares.

Pour sa 7^{ème} édition, le Fonds de Dotation CSL Behring réaffirme son engagement auprès des chercheurs en proposant les axes de recherche suivants :





1 - OBJET

Pour l'année 2023, le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche attribuera, **en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus, 2 à 5 bourses de recherche** et **1 mobilité internationale,** réparties comme suit :

1 à 3 bourse(s) en Immunologie

Destinées à soutenir un programme de recherche sur le **rôle des anticorps pathogènes et/ou des immunoglobulines thérapeutiques** dans les maladies auto-immunes ou inflammatoires, les déficits immunitaires, les greffes ou la transplantation.

1 à 2 bourse(s) en Hémostase

Destinées à soutenir un programme de recherche dans les maladies hémorragiques constitutionnelles ou acquises.

1 bourse de mobilité internationale

Destinée à soutenir durant 6 à 12 mois un chercheur travaillant sur l'un des thèmes suivants :

- Les maladies auto-immunes ou inflammatoires
- Les déficits immunitaires
- Les greffes ou la transplantation
- Les maladies hémorragiques constitutionnelles ou acquises

2 - MONTANT

Pour l'**Appel à projets n° 7,** le montant est de :

20 000 €

pour chacune des bourses de recherche

25 000 €

pour la bourse de mobilité internationale

Ces montants peuvent être attribués à un projet sélectionné par le Comité Scientifique à la condition que la somme attribuée permette sa viabilité.

En fonction de la qualité des dossiers reçus, le Comité Scientifique se réserve la possibilité de revoir le nombre de bourses attribuées dans chaque catégorie.



3 - CANDIDATURE

Bourses de recherche

Peuvent concourir les personnes physiques et morales * :

- Les **personnes morales** (associations, sociétés savantes, établissements de soins...), représentées par leur représentant légal (ou tout représentant dûment habilité par ce dernier) et concourant en tant que telles ; la bourse sera attribuée à la personne morale.
- Les personnes physiques (coordinateur du projet candidat), médecins, pharmaciens ou tout intervenant du système de santé, à l'exception des étudiants, agents publics et fonctionnaires. Dans ce cas, la bourse sera remise à une personne morale accueillant les travaux de recherche et désignée par le lauréat.

Bourse de mobilité internationale

Peuvent concourir *:

- Les **médecins, pharmaciens** ou **biologistes** travaillant en France.
- Les **chefs de clinique** assistants ou post-doctorants.
- * Seules les candidatures émanant des professionnels de santé seront prises en compte.

4 - MODALITÉS DE SOUMISSION

Bourses de recherche

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

- 1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET/OU DE L'ÉQUIPE CANDIDATE : joindre un CV de 2 pages maximum
- 2 DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET :

Le projet pourra être soumis en français ou en anglais

Les **éléments clés** pour l'évaluation seront les suivants :

- L'intérêt du projet dans la problématique choisie et en particulier l'aspect créatif du projet.
- -La pertinence des méthodes de réalisation du projet et notamment les objectifs, la nature du travail, la méthodologie retenue, l'expertise technique de l'équipe, le coût, la faisabilité, les difficultés à prévoir...
- L'évaluation à court et long termes des résultats du projet.
- L' **utilisation prévue de la dotation** de la bourse du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche doit être **explicitée clairement**; un budget prévisionnel détaillé est demandé. Il faudra notamment préciser s'il y a co-financement et dans quelle mesure.

3 - LISTE DES 10 DERNIÈRES PUBLICATIONS DE L'ÉQUIPE CANDIDATE

- En cas de candidature de personne morale, les publications concernant le thème du projet sont celles des membres de l'association participant au projet.

Bourse de mobilité internationale

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

- 1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT : joindre un CV de 2 pages maximum
- 2 DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET DE MOBILITÉ :

Le candidat devra décrire en quelques mots comment la mobilité s'inscrit dans son cursus ainsi que dans son projet de carrière, et les bénéfices attendus pour son équipe de recherche. Le candidat devra également fournir un devis détaillant chaque type de frais et leur montant en lien avec sa participation au programme de recherche. En outre, le candidat devra procéder à la remise du rapport final de ses travaux.



5 - ATTRIBUTION

- La sélection des lauréats est assurée par le Comité Scientifique du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche.
- La cotation de chaque dossier se fera sur la base d'un barème de 35 points, répartis de la façon suivante :
 - Intérêt du projet dans la problématique choisie et degré d'innovation du projet (sur 15 points)
 - Pertinence des méthodes de réalisation du projet (sur 10 points)
 - Évaluation à court et à long terme des résultats du projet (sur 5 points)
 - Implication du candidat dans le projet ou son expertise de l'environnement (sur 5 points)
- Les lauréats d'une Bourse de Recherche attribuée par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche acceptent d'informer le Conseil Scientifique du Fonds de la progression de leurs travaux. Les lauréats donnent à CSL Behring et au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche l'autorisation de communiquer sur ces bourses (par exemple via le site internet, lors de manifestations nationales...) et de publier d'éventuelles photos prises lors des remises de bourses. Les lauréats certifient ne pas avoir reçu de bourse du Fonds de Dotation dans les 3 années précédentes. Par ailleurs, les lauréats acceptent de se désister si une seconde bourse CSL Behring leur est attribuée la même année.
- Le soutien financier accordé par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche ne peut être versé directement au lauréat (personne physique). Il sera versé au lauréat si ce dernier est une personne morale ou, à défaut, à une entité habilitée à recevoir et gérer ces fonds pour le lauréat.

6 - DÉCLARATIONS

- Le règlement complet du concours fait l'objet d'une soumission aux instances ordinales par le Fonds de Dotation et dont l'autorisation formelle conditionne l'octroi de la bourse.
- L'identité des lauréats et le montant attribué sont publiés sur la base de données publiques Transparence Santé (www.transparence.sante.gouv.fr), conformément à la réglementation en vigueur.
- Le candidat devra indiquer l'existence d'un conflit d'intérêt, le cas échéant, avec l'un des membres du Comité Scientifique.

7 - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La date d'ouverture des dépôts de candidature est le 7 Novembre 2022.
- Les dossiers complétés devront être adressés au plus tard le 15 Février 2023 sur le site internet du Fonds de Dotation CSL Behring dans la rubrique dédiée "Candidature" en vous connectant directement au site www.fondsdedotationcslbehring.fr
- La date limite de réponse aux candidats et aux lauréats est fixée au 12 Mai 2023.
- La date et le lieu de remise des bourses seront précisés ultérieurement aux lauréats.
- Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat Général du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche au 01 53 58 54 16 ou fondsdedotation@cslbehring.com ou à l'adresse suivante : Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche. Seules les personnes habilitées du service gérant les candidatures auront accès à vos données. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Délégué à la protection des données : Privacy@cslbehring.com ou https://privacyinfo.csl.com/ ou par courrier à Tour Cristal - 7/11 Quai André Citroën - 75015 Paris.